

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 276

présenté par
M. Tardy-----
ARTICLE 3

À l'alinéa 18, après le mot :

« coopérateurs »,

insérer les mots :

« ou à leurs adhérents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre de couvrir l'ensemble des organisations de producteurs intervenant sur le créneau économique de l'intermédiation entre les producteurs et la distribution.